

Dispositifs juridiques et d'accompagnement social de protection de la vulnérabilité

CONTEXTE

La loi du 5 mars 2007 « portant réforme de la protection juridique des majeurs » vise à rétablir la cohérence de la politique de soutien aux majeurs vulnérables qui ont besoin d'être juridiquement protégés et/ou socialement accompagnés, en modifiant à la fois le Code civil et le Code de l'action sociale et des familles. Cette formation permet de faire le point sur l'application des dispositions, entrées en vigueur en janvier 2009 et des modifications intervenues ou à venir.

OBJECTIFS

- ▶ Se repérer dans les dispositifs de protection des personnes adultes vulnérables
- ► Analyser les différents régimes de protection (tutelle, curatelle) et les nouveaux dispositifs (MASP, MAJ)
- Comprendre les nouveaux contours de la protection de la personne et identifier les droits reconnus aux personnes protégées ou bénéficiant d'un accompagnement social

PROGRAMME

Les alternatives à une mesure de protection :

- Les obligations réciproques des époux
- ► Les dispositifs d'accompagnement social (MASP/MAJ)

La procédure de mise sous mesure de protection :

- Les demandeurs possibles
- Les conditions de nécessité, de subsidiarité, de proportionnalité
- La saisine du juge des tutelles et du procureur de la République
- L'obligation d'un certificat médical circonstancié, le contenu
- ► L'audition de la personne

Présentation du mandat de protection future et de l'habilitation familiale Le Mandat de protection future :

- Les personnes concernées
- La mise en oeuvre
- Le formalism
- ▶ Les obligations, contenu, révocation, contrôle

L'habilitation familiale:

- Définition et formalism
- ► Les modalités pratiques

Présentation des dispositifs communs de protection juridique au profit des adultes :

Sauvegarde médicale ou de justice, Curatelle, Tutelle, subrogée-curatelle ou subrogée tutelle

Le respect des droits des personnes bénéficiant d'une protection juridique Les rôles et pouvoirs des curateurs et tuteurs extérieurs à la famille La notion de droits fondamentaux

RÉF. B19

PUBLIC

Tous les professionnels intervenant en structures ou services médicosociaux auprès de mineurs et/ou d'adultes

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Christophe Dégardin

Juriste en association des secteurs social et médico-social depuis 1994, consultant formateur indépendant, accompagnateur VAE

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et de mises en situation individuelles, en sous-groupes, remise d'un livret de formation, travaux à partir de référentiels (textes, recommandations, expériences)

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour, soit 7 heures

SESSION

- ▶ De 6 à 15 participants
- ► Colmar 5 décembre 2025
- 450 €/personne